

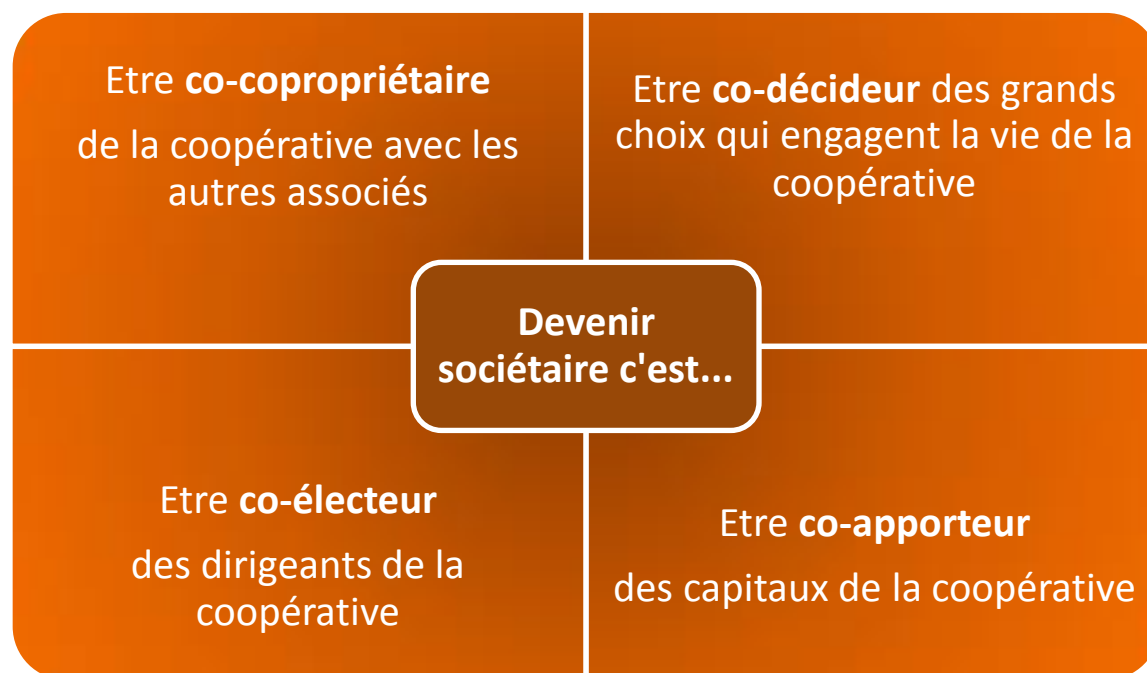
Devenir Sociétaire

Etre sociétaire d'une coopérative, ça implique quoi ?

Si en plus d'être abonné aux paniers de l'Equytable, vous souhaitez vous impliquer d'avantage dans son projet, nous vous invitons à vous associer à la coopérative avec les salariés, les producteurs et leurs partenaires.

Devenir sociétaire c'est...

- Acquérir des parts sociales (une part = 30€) de la SCIC et participer à son **financement durable**;
- Se tenir informé des activités et s'exprimer sur les orientations en **participant à la gouvernance** ;
- Aider à la **pérennisation du projet** ;
- **Soutenir un projet** en lien avec le territoire ;
- Favoriser la **création d'activités et d'emplois locaux** ;
- Participer à une coopérative inscrite dans **l'Economie Sociale et Solidaire** et à la **relocalisation de l'économie**.





Au sein de la coopérative, l'associé à...

Des droits:

- Droit à l'information sur l'activité et la gestion
- Droit de vote en Assemblées Générales
- Droit à une partie des bénéfices
- Possibilité de siéger dans le conseil collaboratif

Des engagements:

- Participer aux Assemblées générales (au moins une fois par an)
- Agir dans l'intérêt de la société
- Respecter ses associés
- Respecter la confidentialité des informations
- Accepter le risque de perdre le capital souscrit (risque limité au montant du capital souscrit = montant des parts).

Comment devenir associé?

- En souscrivant à **une ou plusieurs** parts sociales
- Le montant de la part sociale est de **30 euros pour tous**.
- Les parts sociales sont **remboursables** en cas de départ de l'associé, sous les conditions prévues. Soutenir et promouvoir l'agriculture locale;